

CAHIER DES CHARGES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT



Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ont pour objectifs de :

- **Faire venir les entrepreneurs en devenir et en activité des QPV au cœur d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat - ou d'espaces ressources**
- **Améliorer l'accessibilité aux services de droit commun d'accompagnement à l'entrepreneuriat**
- **Répondre au besoin de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs d'accompagnement et de financement en coordonnant les solutions**

Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ont ainsi pour ambition d'accompagner, encadrer et encourager la création/reprise d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

SOMMAIRE

PARTIE I - PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030	3
PARTIE II - DEFINITIONS	4
PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT	6
Objet du Carrefour de l'Entrepreneuriat	6
Bénéficiaires du dispositif	6
Périmètre - Territoires d'intervention	7
Rôle et missions des parties prenantes	8
Recrutement	9
PARTIE IV - OFFRE DE SERVICES DES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT	10
Objectifs et missions	10
Articulation avec les dispositifs existants	12
PARTIE V - LES APPORTS	13
Les outils	13
Professionalisation des chefs de projet	14
Animation nationale	15
PARTIE VI - PILOTAGE	16
Comitologie	16
PARTIE VII - LABELLISATION CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT	18
ANNEXE 1 - FICHE DE POSTE	19
ANNEXE 2 - CADRE DU SOUTIEN FINANCIER	22
ANNEXE 3 - CONTACTS BPIFRANCE	23
ANNEXE 4 - CONTACTS DREETS	24
ANNEXE 5 - MON PASS CREA	25
ANNEXE 6 - COMITOLOGIE	26

PARTIE I - PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de services et les actions de terrain des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale à travers le programme ***Entrepreneuriat Pour Tous***.

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositifs personnalisés permettant la visibilité et l'accès aux offres d'accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d'accélérer plus de 3 900 projets d'entrepreneurs dans les QPV et QVA (quartiers de veille active). Par ailleurs, l'engagement de plus de 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance a mobilisé l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s'articule en trois grands axes d'action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (accompagnement individuel renforcé dans les réseaux, Fast Track To cash, prêt d'honneur quartier, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Accélérer, développer et conquérir grâce au déploiement de 4 programmes d'accélération.

Pour en savoir plus : <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>

PARTIE II – DEFINITIONS

Aller-vers (logique de détection/sourcing) : démarche proactive pour détecter les intentionnistes, les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires ciblés. Il s'agit d'actions de terrain, hors-les-murs et de proximité (ex : action du CitésLab, événement, Bus de la Création, etc.).

Chef de file : il s'agit de la structure qui porte le projet Carrefour de l'Entrepreneuriat. Il nomme le chef de projet qui assurera les missions d'animation, de communication et de coordination.

Il fait preuve de neutralité et incarne un leadership à travers sa capacité à fédérer les opérateurs, organiser la coopération et donner l'impulsion pour mener à bien le projet collaboratif du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Sa capacité à mobiliser et collaborer avec les acteurs du territoire légitime son rôle.

Chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat : il est salarié de la structure Chef de file. Il assure l'animation de la communauté de partenaires et coordonne le fonctionnement du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Il est garant(e) du respect et du bon usage du Label Carrefour de l'entrepreneuriat sur les aspects opérationnels et communicationnels. Il co-construit le programme et organise le déroulement des activités sur les plans logistique, matériel, administratif et des relations extérieures. Ses missions sont précisées dans la fiche de poste.

Consortium : regroupement de plusieurs structures dans le but de réaliser le projet commun du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Ce partenariat des acteurs du Carrefour de l'Entrepreneuriat est formalisé par un accord de collaboration (rôles et contribution des partenaires, fonctionnement et organisation du Carrefour de l'Entrepreneuriat, budget associé, transmission des données, etc.).

Entrepreneurs en devenir : porteurs d'idées ou de projet inscrits dans la démarche de concrétisation de son projet entrepreneurial.

Entrepreneurs en activité : entrepreneurs ayant déjà créé, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créé sans préparation.

Faire venir, attirer (logique d'attraction) : les actions de détection/sourcing et de promotion du Carrefour de l'Entrepreneuriat doivent notamment permettre de faire venir les entrepreneurs en devenir et en activité vers les opérateurs partenaires, pour bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Intentionnistes : ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

Labellisation : l'attribution du Label Carrefour de l'Entrepreneuriat permet au chef de file et aux partenaires de bénéficier d'un ensemble de services proposés par Bpifrance (promotion au niveau national du dispositif, intégration à la communauté des Carrefours de l'Entrepreneuriat, mise à disposition d'outils de communication ...). La labellisation est conditionnée au respect du présent cahier des charges.

Offre de base (de droit commun) : offre de services proposée par les opérateurs dans le cadre du droit commun ou autres dispositifs locaux existants. C'est ainsi le socle minimal de l'action des réseaux. L'offre de droit commun se distingue de l'offre droit spécifique ou complémentaire qui vise des publics ou des territoires spécifiques à l'instar de la politique de la ville qui mobilise des crédits spécifiques.

Offre complémentaire : actions spécifiques en direction d'un public et d'un territoire ciblé (cf. supra). L'objectif étant de démultiplier l'impact au bénéfice du territoire et des entrepreneurs ciblés spécifiquement.

Quartiers politique de la ville :

Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

Pour les quartiers de France métropolitaine, le travail a été conduit en 2023 par les préfetures de département, avec une concertation locale, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

Ces périmètres sont fixés par le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 pour la France métropolitaine.

Le décret rectificatif pour la liste des QPV de la France métropolitaine du 13 juillet 2024 a été publié au JO du 14 juillet 2024 : Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

La liste des QPV reste inchangée, il s'agit uniquement d'ajustements orthographiques sur les noms des QPV et leur rattachement à leur commune.

La géographie prioritaire actualisée en Outre-mer entre en vigueur au 1er janvier 2025 : les quartiers sont listés dans le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française

« **Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs** » : désigne des zones regroupant des quartiers de plus 10 000 habitants particulièrement défavorisés.

PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

Objet du Carrefour de l'Entrepreneuriat

Qu'est-ce qu'un carrefour de l'entrepreneuriat ?

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est un lieu unique (ou des lieux) réunissant l'écosystème entrepreneurial d'un territoire et proposant des solutions d'accompagnement et de financement pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Il a pour objectif de faire venir, attirer (logique d'attraction) les entrepreneurs en devenir et en activité.

Pourquoi un Carrefour de l'Entrepreneuriat ?

Les besoins d'accompagnement des créateurs évoluent et sont différents en fonction du territoire et du profil de l'entrepreneur. L'offre d'accompagnement doit s'adapter pour répondre à ces besoins plus spécifiques.

De plus, de nombreux entrepreneurs ne sont pas accompagnés dans leurs démarches par manque de connaissance de l'offre existante. Il est important de rendre l'offre visible et accessible pour tous ceux qui ont l'envie d'entreprendre.

Comment répondre à ces enjeux ?

- En regroupant l'écosystème local autour d'un projet commun : le Carrefour de l'Entrepreneuriat.
- En proposant de nouvelles actions collaboratives pour « attirer » les porteurs de projet et créateurs.
- En communiquant par le biais du Carrefour sur l'offre d'accompagnement disponible sur le territoire.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat s'appuie sur les piliers suivants :

- Un ou des lieux d'accueil identifiés par les habitants ;
- Une présence des acteurs de l'accompagnement dans les QPV ;
- Une offre d'accompagnement et des actions de sensibilisation renforcées ;
- Un collectif d'acteurs aux compétences complémentaires qui combinent leurs forces et ressources pour être plus efficace et aboutir à des solutions plus innovantes et durables.

Bénéficiaires du dispositif

Les Carrefours de l'entrepreneuriat proposent des actions spécifiques à destination des personnes issus des QPV :

- Les intentionnistes, qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise ;
- Les entrepreneurs en devenir, engagés dans la démarche de création ou reprise d'entreprise ;
- Les entrepreneurs en activité, qui dirigent une entreprise et qui sont éligibles aux solutions d'accompagnement et de financement.

Périmètre - Territoires d'intervention

Périmètre d'intervention du dispositif :

1. Le décret rectificatif pour la liste des QPV de la France métropolitaine du 13 juillet 2024 a été publié au JO du 14 juillet 2024 : Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. La liste des QPV reste inchangée, il s'agit uniquement d'ajustements orthographiques sur les noms des QPV et leur rattachement à leur commune ;
2. La géographie prioritaire actualisée en Outre-mer entre en vigueur au 1er janvier 2025 : les quartiers sont listés dans le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française ;
3. Les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ;
4. Il est également pris en compte la couche cartographique QP Bande trois cents (300) mètres du SIG Ville ;

De manière générale, tous les territoires inscrits dans les contrats de ville Engagements Quartiers 2030 au niveau local sont éligibles, ce qui inclus de façon circonscrite les poches de pauvreté.

Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.

Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV d'intervention.

Rôle et missions des parties prenantes

Les missions et engagements du Chef de file

Le chef de file assure l'ensemble des missions permettant de répondre aux objectifs du Carrefour de l'Entrepreneuriat (cf. partie IV.) :

1. **Animer un réseau de partenaires et favoriser les coopérations**
2. **Faire connaître l'offre d'accompagnement existante**
3. **Accueillir et orienter les porteurs de projet et entrepreneurs**
4. **Proposer une offre spécifique qui répond à des besoins non couverts**

Pour assurer ces missions, il nomme ou recrute un Chef de projet (cf. annexe 1 fiche de poste).

Les partenaires engagés dans le projet

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat vise à regrouper les **acteurs de la création d'un territoire** autour d'un projet commun. Cet engagement collectif se formalise par la signature d'une convention de partenariat définissant l'implication et les engagements de chacun des partenaires opérateurs.

Les partenaires du projet s'engagent à :

- **Apporter son offre d'accompagnement au sein du Carrefour de l'Entrepreneuriat**
Les entrepreneurs et porteurs de projet pourront accéder à l'offre d'accompagnement des partenaires en fonction de ses besoins.
- **Communiquer sur l'offre globale du Carrefour de l'Entrepreneuriat auprès du public cible**
Les partenaires participent à la communication en relayant l'offre proposée par le Carrefour de l'Entrepreneuriat auprès de ses partenaires, des porteurs de projet et entrepreneurs.
- **Participer aux actions collectives et aux événements liés au Carrefour de l'Entrepreneuriat**
Les partenaires sont parties prenantes des activités communes engagées à l'initiative du chef de file ou d'un autre partenaire membre du Carrefour de l'Entrepreneuriat.
- **Assurer une traçabilité des accompagnements réalisés et tenir à jour les indicateurs d'activité**

Notamment via la complétude de l'extranet, qui permet aux partenaires de contribuer à la mesure de performance du dispositif en recueillant et saisissant régulièrement les données en respectant les périodes et périodicités indiquées par Bpifrance.

Les partenaires assurent un suivi obligatoire des personnes accompagnées et réalisent un reporting qui est transmis au chef de file. Ces informations permettent à Bpifrance de réaliser une analyse annuelle sur les actions engagées et l'impact sur le territoire.

Des partenaires prescripteurs et entrepreneurs, associés à la démarche du Carrefour de l'Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat dans les territoires touche potentiellement de nombreux acteurs : les acteurs sociaux, de l'emploi, de l'insertion et également ceux qui contribuent aux dynamiques des bassins de vie. Il s'agit aussi de favoriser la coopération entre ces acteurs qui se connaissent mal. Des projets communs entre acteurs de l'entrepreneuriat, sociaux, de l'emploi-insertion et de la politique de la ville (liste non

exhaustive) sont encouragés pour créer une culture commune, promouvoir l'insertion par l'entrepreneuriat et optimiser la coopération locale entre acteurs.

Par ailleurs, afin d'être en lien avec son environnement, son territoire et ses habitants, le Carrefour de l'Entrepreneuriat associe des entrepreneurs (entrepreneurs en devenir et en activité, TPE, PME, etc.) à son fonctionnement, pour les impliquer dans la définition d'actions spécifiques à destination des bénéficiaires.

Recrutement

La mise en œuvre du programme Carrefour de l'Entrepreneuriat **nécessite le recrutement ou la nomination d'un(e) Chef(fe)** de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat à **temps plein**, entièrement dédié(e) **aux actions de détection, animation et orientation** (cf. Fiche de poste Carrefour de l'Entrepreneuriat).

- L'opérateur doit s'assurer que le/la chef(fe) de projet participe à tous les modules du parcours de formation.
- **Bpifrance et l'État local doivent impérativement être associés au processus de recrutement** du chef(fe) de projet.

Processus de recrutement :

1. **La structure porteuse du dispositif identifie les candidats potentiels et envoie les CV** (short-list) au Responsable Création & Entrepreneuriat, au responsable du dispositif Carrefour de l'entrepreneuriat et à l'État local.
2. **Un avis consultatif est attendu des trois parties prenantes.**
3. **La structure organise les entretiens de recrutement** avec la participation de Bpifrance et de l'État local, selon leurs disponibilités.

En cas de candidature interne à la structure, un entretien sera directement organisé avec le candidat, l'État local et Bpifrance.

PARTIE IV – OFFRE DE SERVICES DES CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

Objectifs et missions

1. Animer un réseau de partenaires et favoriser les coopérations

- Contribuer au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local via l'organisation d'échanges, de partage de bonnes pratiques, ainsi qu'au moyen de l'organisation d'évènements.

Le Chef de file du Carrefour de l'Entrepreneuriat assure un **rôle d'animation**. Il organise les échanges entre les partenaires, il coordonne et assure un meilleur suivi des parcours. Il pilote le programme d'action et s'assure de sa bonne réalisation.

2. Faire connaître l'offre d'accompagnement existante

- Promouvoir le dispositif par le biais de la communication (réseaux sociaux, affiches...), d'évènements et d'actions de sensibilisation auprès d'acteurs locaux, porteurs de projet, créateurs et entrepreneurs du territoire ciblé.

Le Chef de file assure un **rôle de promotion** via des actions de communication sous le label Carrefour de l'Entrepreneuriat (cf. partie VI – Labellisation Carrefour de l'Entrepreneuriat), afin de faire connaître l'offre de droit commun et additionnelle. L'objectif étant de contribuer à la visibilité et à la lisibilité de l'offre sur le territoire. Pour ce faire, le chef de projet dispose d'un kit de communication et d'une identité graphique, qui permet de donner une image de marque.

La promotion est à destination des habitants et des acteurs locaux. L'objectif étant d'améliorer la prescription et de « faire venir » les porteurs de projet et entrepreneurs du territoire ciblé.

3. Accueillir, orienter et assurer un suivi des bénéficiaires

- Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est une « porte d'entrée » et s'appuie sur **un lieu** ou **des lieux** ancrés localement permettant de proposer des permanences, de l'accueil et/ou de l'hébergement.

Ce sont des lieux ressources favorisant la proximité et l'identification par les habitants et entrepreneurs locaux. Le Chef de file et les partenaires assurent un suivi des personnes accompagnées et saisissent toutes les informations utiles sur l'extranet mis à disposition par Bpifrance.

En complément de ces actions, afin de faciliter l'accès du plus grand nombre, à l'ensemble des solutions dans une logique de « guichet unique », les Carrefours de l'Entrepreneuriat proposent aux personnes accompagnées, des outils digitaux augmentés notamment via « **MON PASS CREA** » qui permet de bénéficier de services gratuits, tels que :

- un outil de business plan en ligne pour valider la viabilité de son projet ;
- un carnet d'adresses pour trouver le bon conseiller ;
- des outils et applications pratiques (solutions de financements, aide au choix du statut, etc.).

4. Proposer une offre spécifique qui répond à des besoins non couverts

- Avec l'aide des partenaires, le Carrefour de l'Entrepreneuriat propose des actions spécifiques à destination des intentionnistes, porteurs de projet et entrepreneurs issus des quartiers de la politique de la ville.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat repose sur la mise en synergie des partenaires locaux. Celle-ci permet de dépasser la juxtaposition des actions de chacun au profit d'une dynamique collective et de la réalisation d'actions communes.

Le chef de file anime également la coopération. Il initie la co-construction d'actions collaboratives à l'attention des bénéficiaires finaux. L'objectif étant de coconstruire des actions spécifiques et de clarifier un continuum d'accompagnement articulant l'offre de droit commun de chaque partenaire du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Le bouquet de services est ainsi composé

- D'une **offre de base** : *lignes de services de droit commun, « la promesse »* que chacun des partenaires propose au cœur du Carrefour de l'Entrepreneuriat.

A noter : Chacun des membres s'engage à offrir à chaque entrepreneur reçu un accès à son offre de services.

Il est important de définir de manière explicite :

- les lignes de services de droit commun que chacun des partenaires ou les partenaires collectivement souhaitent délivrer au sein du Carrefour de l'Entrepreneuriat. L'objectif étant de proposer un continuum couvrant notamment les phases de l'accompagnement et du financement (logique de parcours) ;
- les modalités les plus appropriées pour la délivrance de services par les opérateurs : présence physique ou en distanciel (ex. : fréquence et durée des plages de rendez-vous) ;
- la répartition des tâches entre chacune des parties prenantes (entre le chef de file, le chef de projet du Carrefour de l'Entrepreneuriat et chaque opérateur, entre les différents opérateurs, etc.) devra être formalisée de manière précise et détaillée dans le cadre d'une convention de partenariat.

D'une offre complémentaire : en fonction des spécificités du territoire, des actions peuvent être renforcées ou initiées afin d'améliorer l'atteinte et l'accompagnement du public cible. Cette offre complémentaire correspond à des actions collaboratives portées par les partenaires du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Elle associe l'accompagnement et le financement : Prêts, Prêts d'honneur Quartiers, Prêts d'honneur solidaire, etc.

Exemples d'actions complémentaires :

- Mise en réseau des créateurs et entrepreneurs (speed-meeting, animer un club d'entrepreneurs ...)
- Tests d'activités sur les marchés ou dans les locaux commerciaux
- Organisation d'événements thématiques
- Accompagnement pour la transition énergétique des entreprises
- Offre d'hébergement physique ou juridique (ex : couveuse)
- Etc.

A noter : les actions proposées dans le cadre de l'offre complémentaire doivent obligatoirement se différencier de l'offre existante et donc représenter un effort supplémentaire en volume par rapport à leur activité d'origine.

Les **effets qualitatifs attendus** sont :

- La lisibilité, la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accompagnement. Le Carrefour de l'Entrepreneuriat doit être clairement identifié par les habitants et l'ensemble des acteurs locaux.
- Une meilleure orientation des personnes vers la bonne structure, un suivi des parcours d'accompagnement.
- Un accompagnement adapté aux besoins des entrepreneurs.

Les **effets quantitatifs attendus** sont :

- La hausse du nombre d'accompagnements des publics/territoires spécifiques ciblés par le Carrefour de l'Entrepreneuriat,
- La hausse du nombre de créations d'entreprise,
- Le développement des entreprises créées et le renforcement de leur pérennité.

Chaque Carrefour détermine ses objectifs en fonction de son projet et du territoire d'intervention. Les actions sont déployées pour les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet de création au sein de ces quartiers (minimum 70% en QPV).

Articulation avec les dispositifs existants

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat a notamment pour objectif de faire venir, attirer (logique d'attraction) les entrepreneurs en devenir et en activité, via des actions de promotion de son offre de services. Ainsi, le Carrefour de l'Entrepreneuriat est complémentaire aux dispositifs visant à aller à la rencontre des publics, comme l'offre de service CitésLab ou la solution de Bus de l'Entrepreneuriat qui ont pour objectif d'aller-vers (logique de détection/sourcing) les intentionnistes, les entrepreneurs en devenir et en activité.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat agit donc en synergie avec les solutions visant à assurer la détection des entrepreneurs sur le terrain.

A noter : la mobilisation des solutions CitésLab et Bus de l'Entrepreneuriat font l'objet d'un financement dédié, complémentaire au financement du Carrefour de l'Entrepreneuriat et répondent à la problématique de la détection et de l'« aller-vers » les entrepreneurs des QPV.

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat assure la promotion de l'ensemble des dispositifs Quartiers 2030 présents sur son territoire.

PARTIE V - LES APPORTS

Les outils

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat.

En industrie

- **La professionnalisation des chefs de projet :**
 - ✦ Un cycle de formation de 3 jours en présentiel et 10 heures à distance. **La participation au cycle de formation est obligatoire.** Les frais liés à cette participation (frais de déplacement et de mission, hors frais de restauration) peuvent être pris en charge par Bpifrance (avec le soutien financier de la CDC et de l'État), à condition qu'ils aient été inscrits dans le budget prévisionnel. **Bpifrance ne prendra en charge aucun frais supplémentaire qui aurait été omis dans le budget prévisionnel.**
 - ✦ **Un accueil des nouveaux chefs de projet** sous la forme d'un entretien afin de :
 - Partager les informations importantes et la documentation
 - Présenter les outils mis à disposition
 - Présentation des missions et des enjeux
- Mise à disposition d'outils digitaux :
 - ✦ Outil de reporting via un extranet
 - ✦ Site internet grand public
 - ✦ Pass Créa

Extranet

Chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner quotidiennement cet outil. C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- Permettre aux chefs de projet de renseigner et suivre leur propre activité, facilitant ainsi le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- Disposer d'un outil de reporting commun à l'échelle nationale, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires, tant au niveau national que local, et de mesurer l'impact des actions réalisées.

Pass Créa

Cet outil gratuit et en ligne a été conçu pour centraliser le projet entrepreneurial du porteur. Il lui permet d'y retrouver l'ensemble de son projet.

Avec le Pass Créa, le porteur peut :

- ✦ Structurer pas à pas son projet
- ✦ Construire son Business Plan si besoin
- ✦ Télécharger des guides et des modèles de pitch
- ✦ Stocker et partager ses documents en toute sécurité
- ✦ Trouver un accompagnement personnalisé proche de chez lui
- ✦ Partager à ses interlocuteurs son parcours entrepreneurial

IMPORTANT

Tous les bénéficiaires identifiés et préparés doivent créer un Pass Créa. Il est donc demandé au chef de projet d'accompagner chaque porteur de projet dans la création d'un compte Pass Créa.

Animation régionale

- Animation de communautés
- Organisation de temps et d'espaces d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux national et régional.

Bpifrance et l'Etat (via l'ANCT) sont ainsi chargés :

- Du pilotage national du dispositif
- De fixer les orientations du dispositif
- De l'animation nationale et régionale et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet et structures partenaires opérateurs du dispositif
- Du développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS pour l'Etat, souhaitant mettre en place le dispositif.

Bpifrance assure une mission de capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

Professionnalisation des chefs de projet

Bpifrance a créé un parcours de formation, destiné à l'ensemble des chefs de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Ce parcours est composé en 2 parties :

1. **Fédérer autour du dispositif Carrefour** de l'Entrepreneuriat
 - Deux jours en présentiel
 - Deux classes virtuelles d'une demi-journée chacune

Les participants pourront développer des compétences dans les domaines suivants :

- Incarner leur rôle de chef de projet
- Développer un climat de confiance
- Faciliter la coopération et la cohésion
- Communiquer en tant que leader
- Coordonner un collectif

2. **Communiquer avec assertivité et courage**

- Une journée en présentiel
- Une classe virtuelle d'une demi-journée

Les participants pourront développer des compétences dans les domaines suivants :

- Comprendre la communication interpersonnelle
- Affirmer leur position avec assertivité
- Surmonter les situations délicates

La formation est obligatoire et elle est prise en charge¹.

¹ Les coûts pédagogiques des parcours de formation sont pris en charge par Bpifrance (via le financement de l'Etat et de la Caisse des Dépôts), en lieu et place de l'employeur. Les frais seront pris en charge par la structure en cas d'absence non justifiée et délai de prévenance non respecté.

Animation nationale

Le Carrefour de l'Entrepreneuriat est un dispositif national mis en œuvre au niveau local. Ses orientations stratégiques, ses cibles et thématiques d'accompagnement sont définies au niveau national et sont déclinées pour chaque territoire.

Animation nationale

Pour renforcer l'assise du dispositif dans les territoires et au niveau national, pour développer une culture commune entre tous les acteurs de l'écosystème et pour professionnaliser les chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat, Bpifrance assure :

- La **communication nationale** du dispositif,
- La **mise en réseau** des chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat au sein d'une communauté de pratiques, avec l'organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d'échanges et de partage des pratiques et outils entre les chefs de projet Carrefours de l'Entrepreneuriat et les structures partenaires,
- L'animation et la coordination du réseau Carrefour de l'Entrepreneuriat incluant :
 - ✦ La professionnalisation des pratiques professionnelles via un **programme de formation obligatoire**
 - ✦ L'organisation de webinaires (partage de bonnes pratiques, thématiques professionnelles etc.)
 - ✦ L'organisation d'évènements d'animation en présentiel (ex. Séminaire national EQ2030)

Ce rendez-vous est l'occasion de :

- Célébrer les réussites
 - D'évoquer l'actualité du programme EQ2030 et des dispositifs
 - Travailler ensemble dans le cadre d'ateliers afin d'optimiser le déploiement du programme
- Le développement d'une culture commune

A noter :

Le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat participe :

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel ou à distance
- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) dans une perspective d'évolution continue des pratiques et des outils.

PARTIE VI – PILOTAGE

Comitologie

Le dispositif Carrefour de l'Entrepreneuriat est un dispositif national mis en œuvre au niveau local.

Bpifrance et l'Etat (via l'ANCT) sont chargés :

- Du pilotage national du dispositif et contribuent financièrement à la création et à l'activité des Carrefours de l'Entrepreneuriat
- De fixer les orientations du dispositif
- De l'animation nationale et régionale et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat et structures partenaires opérateurs du dispositif
- De la promotion nationale du dispositif
- Du développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS pour l'Etat, souhaitant mettre en place le dispositif Carrefour de l'Entrepreneuriats

Bpifrance assure une mission de capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

Organisation du pilotage

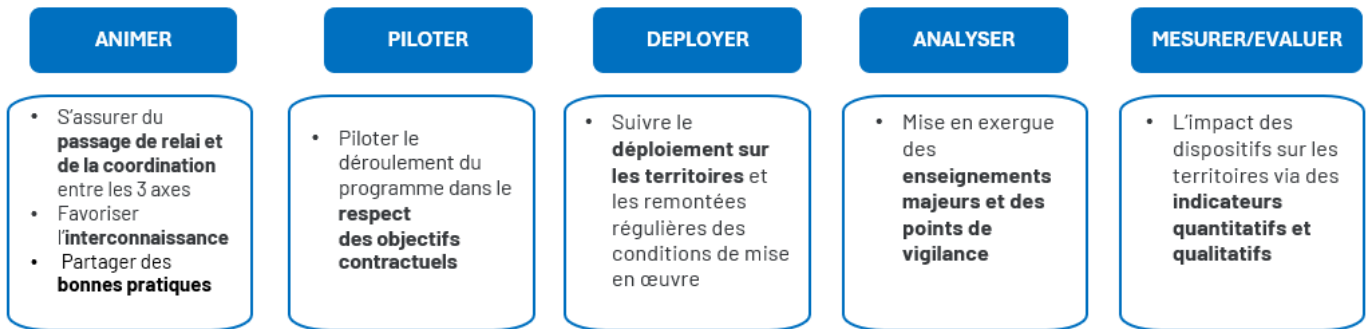
Une nouvelle comitologie a été mise en place pour améliorer le déploiement des dispositifs. Cela inclut **des séminaires régionaux** et des **comités opérationnels par axe**. Les séminaires régionaux rassemblent l'écosystème entrepreneurial pour discuter du programme EQ 2030, échanger des expériences, et envisager des actions communes. Les comités opérationnels, organisés deux fois par an, remplaceront les anciens comités de pilotage et permettront un suivi efficace des dispositifs ainsi qu'une meilleure collaboration entre les partenaires. Un bilan d'activité sera présenté par chaque opérateur lors de ces comités.

Il est à noter que selon les régions et la configuration des dispositifs, la fréquence et les modalités d'organisation sont susceptibles d'évoluer.

Séminaire régional Programme EQ2030 :

Le pilotage du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » est assuré par Bpifrance (le Responsable Création et Entrepreneuriat ainsi que le Référent Territorial Entrepreneuriat Quartiers 2030). Une fois par an est organisé à l'échelle régionale le « séminaire régional Programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui réunit tous les opérateurs portant un ou plusieurs dispositifs du programme (cf. Partie 1), les co-financeurs et les régions. Il sera organisé en présentiel ou en visioconférence.

Ce séminaire a pour objectif d'assurer le pilotage du programme ainsi qu'une bonne coordination et transition entre les trois axes et vise également à :



Comité opérationnel local Axe 1 :

Afin de garantir un suivi optimal du déploiement des dispositifs en collaboration avec l'État, **des comités opérationnels** seront mis en place et rassembleront tous les opérateurs porteurs des dispositifs de l'axe 1.

L'animation de chaque axe se déclinera dans le cadre d'un comité opérationnel qui se tiendra deux fois par an. Le comité opérationnel local de l'axe 1, dont fait partie le dispositif Carrefour de l'Entrepreneuriat sera co-piloté par Bpifrance (le Responsable Création et Entrepreneuriat ainsi que le Référent Territorial Entrepreneuriat Quartiers 2030) et l'Etat (Référent Entrepreneuriat Quartiers 2030 de le DREETS). Il sera organisé à une échelle locale (région, département ou EPCI) selon les spécificités et les besoins. Il se tiendra en présentiel ou en visioconférence. Il réunit tous les opérateurs portant un dispositif de l'axe 1 et les co-financeurs. Il a vocation à :

- Présenter les objectifs stratégiques de chaque dispositif et leur traduction en actions concrètes
- Proposer et partager des stratégies de communication adaptées pour promouvoir les dispositifs
- Evaluer le bon maillage territorial et partager des bonnes pratiques entre opérateurs pour l'articulation avec l'État et les collectivités locales
- Partager les expériences en présentant des exemples d'actions déployées (difficultés/succès)
- Faciliter la collaboration et les échanges entre les partenaires des deux autres axes
- Suivre les KPI et la complétude des données

Point d'étape sur le déploiement du dispositif

A la demande de l'opérateur, de Bpifrance ou de l'Etat, un point d'étape pourra être organisé afin d'échanger sur le déploiement du dispositif. Il aura pour objectifs de :

- Présenter un bilan à date par l'opérateur
- Suivre la mise en œuvre du dispositif
- Définir des actions correctrices le cas échéant

PARTIE VII – LABELLISATION CARREFOURS DE L'ENTREPRENEURIAT

La démarche de labellisation des Carrefours de l'Entrepreneuriat existants et ceux à venir répond à un triple objectif :

- Valider la conformité du dispositif et le respect des principes décrits dans le cahier des charges
- Promouvoir l'offre de services du Carrefour de l'Entrepreneuriat, ainsi que leurs missions
- Faciliter l'essaimage du dispositif Carrefour de l'Entrepreneuriat sur de nouveaux sites en clarifiant son champ d'intervention et son mode de fonctionnement
- Assurer l'accès aux services dédiés à la communauté nationale des Carrefours de l'Entrepreneuriat

Ainsi les marques locales peuvent co-exister avec la labellisation Carrefour de l'Entrepreneuriat. Le label « Carrefour de l'Entrepreneuriat » et l'identité graphique associée constituent la reconnaissance du respect des principes et exigences du présent cahier des charges.

L'utilisation du label Carrefour de l'Entrepreneuriat est strictement conditionnée au soutien financier de l'Etat et de Bpifrance.

Le processus de labellisation sera révisé chaque année afin de vérifier le respect des engagements et garantir la qualité de service des Carrefours de l'Entrepreneuriat.

Le chef de file et les partenaires doivent communiquer au sujet de la labellisation de leur Carrefour de l'Entrepreneuriat sur :

- Les supports de communication digitaux : site internet, réseaux sociaux, newsletters, bannières, mobiles, etc. ;
- Les supports de communication imprimés : brochures, catalogues, affiches, flyers, etc.
- Les supports de communication audiovisuels : photos, vidéos...

ANNEXES

Le Chef de file du projet nomme ou recrute un Chef de projet² qui assure l'animation et le pilotage. (Cf. fiche de poste en annexe).

Ses missions (cf. Annexe 1 Fiche de poste) :

- Animer le groupement d'opérateurs, en organisant des temps spécifiques de travail et d'échanges pour mettre en place des actions transversales, mutualisées, favoriser l'interconnaissance, échanger sur les pratiques, etc.
- Organiser des réunions et comités
- Veiller au bon déroulement des actions
- S'assurer du reporting, du suivi, et de la valorisation des actions et de leurs impacts

A noter : Le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat occupe un poste à temps plein dédié à l'animation et la coordination du Carrefour de l'Entrepreneuriat, sans double fonction (cf. annexe 1). Les exceptions seront traitées au cas par cas et devront être précisément motivées.

ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

Chef.fe de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat

La Carrefour de l'Entrepreneuriat est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. L'articulation de leurs offres de droit commun et leur collaboration dans la mise en œuvre d'actions spécifiques visent à démultiplier leur impact au bénéfice du territoire et des entrepreneurs. Leur coopération doit permettre une meilleure visibilité de l'offre d'accompagnement, ainsi que la structuration d'un parcours d'accompagnement lisible et fluide.

Afin de déployer ses actions, le Carrefour de l'Entrepreneuriat s'appuie :

- Sur une stratégie de communication et l'organisation d'événements pour faire connaître l'offre de services au plus grand nombre
- Sur des lieux ancrés localement (permanences, points d'accueil, lieux ressources et/ou d'hébergement, etc.) favorisant la proximité et l'identification par les habitants et entrepreneurs locaux
- Sur des actions collaboratives mobilisant les parties-prenantes locales dans le déploiement d'actions spécifiques.

Les cibles finales du Carrefour de l'Entrepreneuriat sont prioritairement : les intentionnistes, ainsi que les entrepreneurs en devenir et en activité.

OBJECTIFS EXPLICITES DU POSTE

Sous la direction de son responsable hiérarchique et selon les orientations stratégiques du dispositif définies à l'échelon national par Bpifrance, le chef de projet Carrefour de l'Entrepreneuriat pilote et anime le dispositif à l'échelon territorial. Dans un objectif d'animation du réseau et de promotion de l'offre d'accompagnement entrepreneurial, il/elle assure l'animation de la communauté de partenaires et coordonne le fonctionnement du Carrefour de l'Entrepreneuriat. Il/elle est garant(e) du respect et du bon usage du Label Carrefour de l'Entrepreneuriat sur les aspects opérationnels et communicationnels.

² Le poste n'est pas cumulable avec celui de CitésLab.

MISSIONS

Animation du dispositif la Carrefour de l'Entrepreneuriat

- Participe avec les parties prenantes à la conception et à l'élaboration de l'offre de service Carrefour de l'Entrepreneuriat
- Co-construit le programme et organise le déroulement des activités sur les plans logistique, matériel, administratif et partenarial...
- Propose et co-construit les partenariats et les actions nécessaires (connecter et fédérer les différents acteurs) pour faire connaître le Carrefour de l'Entrepreneuriat
- Organise et anime les comités de pilotage et techniques du Carrefour de l'Entrepreneuriat, en assure le secrétariat
- Organise des temps de regroupement, des temps d'échanges formels et informels, de partage, d'analyse des pratiques
- Veiller au bon déroulement des actions

Partenariat, pilotage, animation du réseau et structuration du dispositif d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

- Prospecte de nouveaux partenaires pour élargir et améliorer l'offre de service
- Formalise, anime et évalue les partenariats, en vue d'atteindre leur objectif
- Coordonne l'action des partenaires de la création d'entreprise sur le territoire (groupes de travail, conception/suivi/évaluation des actions, développement d'actions avec les partenaires...)

Communication

- Lancer et évaluer des campagnes de communication locale (au niveau du territoire), et les articuler à la communication nationale (Bpifrance),
- Organiser des événements communs avec des partenaires pour la mise en visibilité du Carrefour de l'Entrepreneuriat et de son offre de services, à destination des publics visés [implantés ou dont l'action se déploie en QPV, ZFU-TE]
- Garantir la bonne utilisation du Label Carrefour de l'Entrepreneuriat.

Gestion administrative et financière

- Assurer la gestion administrative et financière en lien avec les financeurs
- Réaliser les comptes-rendus de réunions et groupes de travail

Reporting et suivi

- Rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi
- S'assurer du reporting, du suivi et de la valorisation des actions et de leurs impacts

PROFIL PROFESSIONNEL RECHERCHE

Diplôme

Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I (Bac +5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou équivalent, en développement économique et social, sciences humaines, droit, économie, gestion d'entreprise...

Connaissances spécifiques

- Politique de la ville, organisation institutionnelle et politique des territoires
- Méthodologie de projet (collaboratif +)
- Méthodologie d'accompagnement au projet, à la création d'entreprise
- Méthodologie de développement territorial, de développement partenarial
- Techniques d'animation de réseaux, d'ateliers, de réunions, y compris digitales
- Techniques de travail collaboratif ou collectif, y compris digitales
- Gestion administrative et financière, faire un business plan, recherche de financement
- Connaître le territoire, son organisation institutionnelle et politique, et les réseaux associatifs qui y sont implantés est un plus

Compétences générales

- Etablir un diagnostic stratégique et un diagnostic des besoins du territoire, en tirer un plan d'action
- Formaliser, animer et évaluer un projet collaboratif
- Communiquer pour promouvoir l'offre et la notoriété du label Carrefour de l'Entrepreneuriat, pour développer l'activité
- Animer les partenariats et l'écosystème entrepreneurial : animer un consortium de partenaires, des lieux, des espaces, des réseaux, des événements ancrés dans le territoire
- Accompagner les projets de création d'entreprise selon une logique de parcours (suivi de parcours)
- Rendre compte de l'activité et des résultats de l'action

Compétences techniques

- S'organiser, organiser le travail collaboratif, planifier et anticiper, créer et suivre un rétroplanning
- Mobiliser les techniques commerciales et marketing
- Mobiliser les techniques de communication orales et écrites (pitch, présentations PPT, réseaux sociaux, vidéos...)
- Adapter les plans et outils de communication aux publics visés (créateurs d'entreprise, entrepreneurs, acteurs de l'écosystème, partenaires du consortium, financeurs, habitants, implantés ou dont l'action se déploie au sein des territoires QPV, ZFU-TE...)
- Conduire un entretien d'information, d'accompagnement à la création d'entreprise, d'orientation
- Adopter une posture bienveillante et mobiliser les techniques favorisant l'émergence du projet et le développement des compétences des créateurs et entrepreneurs, ainsi que celles de tous participants aux projets du Carrefour de l'Entrepreneuriat (ex. de techniques : Ecoute active, Empowerment, formation informelle...)
- Aisance relationnelle avec les acteurs institutionnels et politiques du territoire

Une expérience dans l'entrepreneuriat et/ou dans l'accompagnement à la création d'entreprise, et/ou une expérience dans la mise en œuvre de projets territoriaux collaboratifs est souhaitable.

Être créatif, dynamique, force de proposition !

Un travail de maillage territorial est à prévoir afin d'initier le travail d'association des partenaires qui composeront le Carrefour de l'Entrepreneuriat. Dans ce travail, il/elle collabore avec le chef de projet CitésLab si le dispositif existe sur le territoire, ainsi qu'avec les autres opérateurs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 (Bus, Accélérateur...).

ANNEXE 2 – CADRE DU SOUTIEN FINANCIER

Modalités financières

Le financement des Carrefours de l'Entrepreneuriat :

- Le montant du soutien financier est au maximum de 50% des dépenses éligibles et plafonnée à 75 000 € maximum (Etat et Bpifrance)

Les dépenses éligibles sont :

- **Les frais de personnel directement liés à la mise en œuvre du projet candidat,**
 - ✦ Poste affecté au chef de projet
- **Les dépenses liées aux activités du projet,**
 - ✦ Valorisation de l'action d'animation et de coordination du Carrefour de l'Entrepreneuriat
 - ✦ Actions collaboratives reposant sur les priorités énoncées dans le présent cahier des charges
- **Les frais liés à l'événementiel et actions de communication**
- **Les frais de structures**
 - ✦ Coûts indirects plafonnés à 15% du salaire du chef de projet

Les dépenses présentées sont éligibles, non exclusivement, aux conditions suivantes :

- Elles sont directement rattachées au projet retenu,
- Elles doivent être justifiées par des pièces probantes (devis, facture proforma, justificatifs des dépenses réalisées, etc.)
- Elles sont supportées comptablement par le chef de file. Le chef de file soutenu doit disposer d'une comptabilité analytique.

A noter : les dépenses liées aux actions courantes (offre de droit commun) des opérateurs, qui sont financées dans le cadre d'autres dispositifs ne seront pas éligibles à un financement de Bpifrance ni de l'Etat.

ANNEXE 3 – CONTACTS BPIFRANCE

Coordonnées des responsables création et entrepreneuriat de Bpifrance

REGIONS	NOMS	MAIL
Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Pierre Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
Bretagne	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
Centre-Val de Loire	Mathilde MOLARD	mathilde.molard@bpifrance.fr
Grand Est	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
Ile-de-France	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
Outre-mer	Eric ZGLINICKI	eric.zglinicki@bpifrance.fr
Normandie	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
Occitanie	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
Pays de la Loire	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
Sud Paca Collectivité de Corse	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr

Coordonnées des référents territoriaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 de Bpifrance

REGIONS	NOMS	MAIL
Occitanie, Sud et Collectivité de Corse	Manon SERRA	manon.serra@bpifrance.fr
Hauts-de-France, Centre-Val de Loire et Normandie	Clara LOPEZ	clara.lopez@bpifrance.fr
Ile-de-France, Outre-Mer	Quentin NICOLAS	quentin.nicolas@bpifrance.fr
Auvergne-Rhône-Alpes	Eva COUTENTIN	eva.coutentin@bpifrance.fr
Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine	Adriana NAVARRE	adriana.navarre@bpifrance.fr
Grand Est	Finoana NOMENJANAHARY	finoana.nomenjanahary@bpifrance.fr

ANNEXE 4 - CONTACTS DREETS

Coordonnées des référents Entrepreneuriat Quartiers 2030 au sein des DREETS

REGIONS	NOMS	MAIL
Auvergne-Rhône-Alpes	Marwan DIAB	marwan.diab@dreets.gouv.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Flavie FICHOT	flavie.fichot@dreets.gouv.fr
Bretagne	Fabienne LOUARN	fabienne.louarn@dreets.gouv.fr
Centre-Val de Loire	Hocine HADJAB	hocine.hadjab@dreets.gouv.fr
Collectivité de Corse	Frédérique LEONCINI	frederique.leoncini@dreets.gouv.fr
Grand Est	Cécile PERIER	celine.perier@dreets.gouv.fr
Guadeloupe	Elodie VEREPLA	elodie.verepla@deets.gouv.fr
Guyane	Janaelle RICHEFOND	janaelle.richfond@guyane.gouv.fr
Hauts-de-France	Camille LEMAIRE	camille.lemaire@hauts-de-france.gouv.fr
Ile-de-France	Emmanuelle OUDEA	emmanuelle.oudea@paris.gouv.fr
La Réunion	Mathieu SALING	mathieu.saling@deets.gouv.fr
Martinique	Patricia LIDAR	patricia.lidar@deets.gouv.fr
Mayotte	Franckie EUGENE-NORBERT	franckie.eugene-norbert@deets.gouv.fr
Normandie	Marc KHATCHADOURIAN	marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr
Nouvelle-Aquitaine	Marie-Pierre BRUN	marie-pierre.brun@dreets.gouv.fr
Occitanie	Muriel FERRERO	muriel.ferrero@dreets.gouv.fr
Pays de la Loire	Emmanuelle PROTEAU	emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr
Région Sud Paca	Jean-Luc COHEN / Ali DJEMAI	jean-luc.cohen@dreets.gouv.fr ; ali.djemai@dreets.gouv.fr

ANNEXE 5 – MON PASS CREA



Mon Pass Créa, qu'est-ce que c'est ?

Mon Pass Créa, c'est la boîte à outils qui va aider les porteurs de projet à construire leur projet de création d'entreprise.

Le projet en 10 étapes

Un parcours en 10 étapes qui les guide pas-à-pas, de la validation de l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise, avec un panel de ressources pour les aider à valider chaque étape : tutoriels vidéos, articles et guides pédagogiques, outils digitaux, webinaires d'experts, modules de formations en ligne, etc.

Les formations

Accès à l'offre de formation de Bpifrance université à destination des créateurs et jeunes entrepreneurs. Des modules animés par des experts à suivre en e-learning.

Le business plan en ligne

Avec l'outil de business plan, élaboration d'un dossier solide de présentation du projet de création d'entreprise. Tous les tableaux financiers se génèrent automatiquement. Téléchargement, impression et partage du business plan complet aux futurs partenaires, conseillers et investisseurs.

Le pitch deck

Guide méthodologique aidant la création d'un pitch comprenant : conseils pratiques, plans types de pitch, étapes de conception pour chaque type de pitch, exemple de script d'elevator pitch.

Le parcours

Grâce à "Mon Parcours", visualisation du parcours entrepreneurial et possibilité de le partager à tout l'écosystème.

Les actualités et évènements

Rester en veille avec les dernières actualités et articles d'experts concernant la création d'entreprise. Publication d'un agenda avec tous les salons, forums et conférences pour réseauter.

Le coffre-fort

Stockage dans un environnement sécurisé de tous les documents liés au projet entrepreneurial. Possibilité de les partager avec les conseillers, partenaires et financeurs via des accès sécurisés.

L'accompagnement

Un carnet d'adresses qualifié, adapté au profil de l'entrepreneur permet de prendre rendez-vous avec l'organisme le plus pertinent proche de chez lui pour l'accompagner dans son projet.

ANNEXE 6 - COMITOLOGIE



• Séminaire régional Programme EQ 2030



Pilotage assuré par : Responsable Création & Entrepreneuriat / Référénts territoriaux EQ 2030

COMPOSITION

- Financeurs des dispositifs/programmes
- Régions
- **Opérateurs des 3 axes**



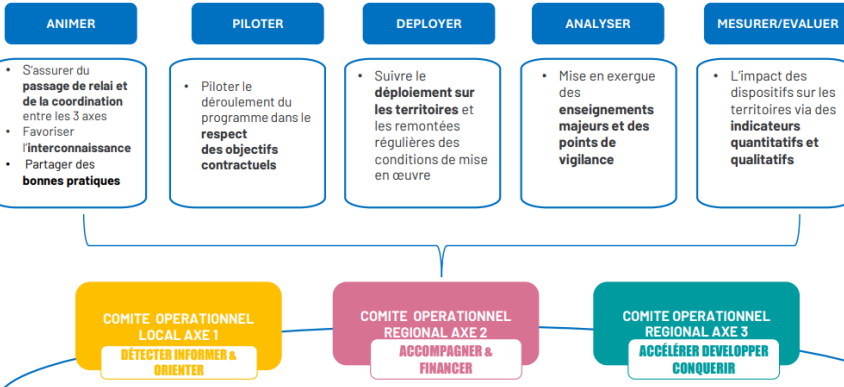
• Réunion de lancement à programmer au plus tard le 1^{er} trimestre 2025 - puis tous les semestres



• En présentiel au maximum (phygital possible à organiser)



• Réunions régionales



Pilotage assuré par Bpifrance / Etat

- Responsable Création & Entrepreneuriat + Référénts Territoriaux Bpifrance
- Référénts DREETS/DEETS

COMPOSITION

- Financeurs
- Opérateurs de l'AXE 1



2 par an



En présentiel ou distanciel



Réunions locales (région, département ou EPCI)



NB Possibilité d'organiser un comité de pilotage dédié en cas de difficultés rencontrées par un opérateur

 LES CARREFOURS DE
L'ENTREPRENEURIAT